

Plan d'action Martinique FEAMPA



Sommaire

CHAPITRE 1 : DEVELOPPEMENT DURABLE DES RESSOURCES HALIEUTIQUES ET DE L'ECONOMIE BLEUE3
1. ACCOMPAGNER LA TRANSFORMATION DE LA FILIERE PECHE3
1.1 Diagnostic 3
Une filière à fort potentiel et une compétitivité à améliorer 3
Une connaissance de la ressource à approfondir 3
Une population âgée insuffisamment formée 4
Des sites portuaires à aménager et rationaliser grâce à une stratégie de référence 4
1.2 Orientations stratégiques 6
2. DEVELOPPER L'AQUACULTURE DURABLE7
2.1. Diagnostic en cohérence avec la stratégie nationale aquacole (PSNPDA) 7
Un secteur en crise avec un potentiel de développement 7
Les conditions pour une pratique durable 7
Améliorer les compétences et la professionnalisation 7
Des espaces à rationaliser 7
2.2 Orientations Stratégiques en cohérence avec la stratégie nationale aquacole (PSNPDA) 8
3. ASSURER LA COMMERCIALISATION ET LA TRANSFORMATION DES PRODUITS DE LA PECHE ET DE L'AQUACULTURE9
3.1 Diagnostic en cohérence avec la stratégie nationale aquacole (PSNPDA) 9
Les pratiques de commercialisation 9
Le développement de la transformation 10
3.2 Orientations Stratégiques 10
4. ASSURER L'ARTICULATION AVEC LES AUTRES FILIERES DE L'ECONOMIE BLEUE DURABLE 11
4.1 Diagnostic – Périmètre de l'analyse 11
Le soutien à l'économie bleue porté par l'article 26 et les autres FESI 11
Développer la connaissance des milieux marins au titre de l'article 27 11
4.2 Orientations Stratégiques 12
5. ASSURER LA SURVEILLANCE ET LA PLANIFICATION MARITIME 13
5.1 Diagnostic 13
5.2 Orientations Stratégiques 14
CHAPITRE 2 - DESCRIPTION DES PRINCIPALES ACTIONS ENVISAGEES ET DES MOYENS FINANCIERS CORRESPONDANTS 15
2.1 Soutien structurel au secteur de la pêche et de l'aquaculture au titre du FEAMPA 15
2.2 La compensation des surcoûts au titre de l'article 21 du FEAMP 17
2.3 Investissements dans l'économie bleue nécessaires pour parvenir à un développement côtier durable 18
CHAPITRE 3 - DESCRIPTION DES SYNERGIES AVEC D'AUTRES SOURCES DE FINANCEMENT DE L'UNION 20

Chapitre 1 : Développement durable des ressources halieutiques et de l'économie bleue

1. Accompagner la transformation de la filière pêche

Le potentiel de la pêche martiniquaise devrait connaître un net regain par l'élargissement envisageable de la pêche au large, suite à la modification des lignes directrices du règlement de la Commission Européenne n° 2792/1999 qui devrait autoriser l'aide à l'acquisition de navires neufs.

La Collectivité Territoriale de Martinique (CTM) s'appuyant sur ces nouvelles lignes directrices dans les Régions Ultrapériphériques (sous réserve du respect des règles pour les Aides d'Etat) et tenant compte de la pollution côtière, envisage de soutenir cette orientation ce qui permettra de déployer une nouvelle pêcherie rentable, plus sécurisée et durable.

1.1 Diagnostic

Une filière à fort potentiel et une compétitivité à améliorer

Une pêche artisanale

La flotte martiniquaise âgée de 20 ans en moyenne est peu adaptée à la pêche vers le large (99 % des navires sont armés en 4^e catégorie, soit 5 miles max) ; Elle compte 554 navires armés dont 539 à la petite pêche, 7 à la pêche côtière, 5 à la pêche au large, et 3 sur le plateau guyanais.

La petite pêche côtière martiniquaise est multi spécifique et composée d'une variété de métiers (nasses, Dispositifs de Concentration de Poissons (DCP) ancrés, lignes traînantes, plongée en apnée, filets maillant de surface et de fond...).

Les activités des navires se répartissent entre l'exploitation des zones contigües autorisées (zone de mer territoriale encadrée et limitée à cause de la pollution par la Chlordécone) et l'exploitation de la Zone Economique Exclusive (ZEE) au large, notamment autour d'un réseau de DCP ancrés.

Une production insuffisante et une filière peu structurée

Le volume moyen débarqué est de 1000 T soit 10% en matière de couverture alimentaire.

Selon l'IFREMER, la production de la flotte a baissé de 55% avec un volume de 783T en 2017 contre 1420T en 2009 et une baisse du chiffre d'affaires de 6M€/anⁱⁱ.

Ainsi, la Martinique est un territoire importateur net de produits de la mer.

Un financement non adapté au profil des pêcheurs martiniquais

Les 3 freins importants identifiés à l'accès aux financements dans le cadre du FEAMPA sont :

- **Le cadre réglementaire français et européen ainsi que les procédures administratives** très éloignés des aptitudes des pêcheurs, conduisent à de très grandes difficultés d'accès aux aides du FEAMPA (multiplicité des pièces à fournir et manque de compétences en gestion administrative)
- **Le poids de l'endettement social et fiscal récurrent,**
- **Les difficultés de préfinancement** des investissements.

Des dispositifs d'accompagnement sont en cours d'élaboration afin de lever ces freins.

En outre, les budgets d'aides publiques à la pêche contraints par la réglementation européenne, ont engendré au fil des années une réduction des dotations et un ciblage des attributions ; les enveloppes de subventions européennes destinées à la Martinique n'ayant plus, depuis la période 2014-2020, vocation à soutenir la création d'entreprises par les jeunes pêcheurs, l'accent a été mis pour la période à venir, sur la modernisation des ports de pêche, sites de débarquement, halles de criée et abris portés.

Néanmoins, la CTM, consciente des enjeux, a mis en place, sur son propre budget, un dispositif volontariste d'aides complémentaires pour le recrutement de matelots, l'installation de jeunes et l'acquisition de navires d'occasions (de 5 à 20 ans),

Une connaissance de la ressource à approfondir

Les poissons pélagiques représentent 55% du tonnage annuel dont 43% sur DCP ancrés (SIH 2018).

ⁱⁱⁱ Selon le Système d'Information Halieutique 40% de la production restante est de la pêche côtière par casier, senne et filets.

L'état des stocks côtiers exploités est peu connu à cause de la multiplicité des espèces pêchées.

En sus, s'agissant des ressources pélagiques, l'état de ces stocks doit être évalué avec les données statistiques des pays qui les exploitent. 2 organisations internationales (la COPACO et l'ICCAT) contribuent à la gestion des poissons pélagiques hauturiers de la région. La connaissance de la ressource doit être approfondie.

Une population âgée insuffisamment formée

Les marins-pêcheurs enregistrés à la Direction de la mer (DM) étaient 911 en 2019 (soit 8,2 % de l'emploi en économie bleue), majoritairement patrons de navire, sous forme d'entreprise individuelle sans salarié.

Leur âge moyen de 52 ans, est élevé avec seulement 17% d'entre eux âgés de 40 ans et moins^{iv}.

Leur niveau de formation et de qualification est faible.

C'est pourquoi, il est prévu de transformer le statut associatif de L'Ecole de Formation Professionnelle Maritime et Aquacole (EFPMA), seule habilitée pour la formation maritime initiale et continue, en un Établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) rattaché à la CTM.

Des sites portuaires à aménager et rationaliser grâce à une stratégie de référence

Il existe sur l'île une grande dispersion des 168 points de débarquement dont 18 Aménagements de Pêche d'Intérêt Territorial (APIT)^{vi} et 7 Ports de Pêche, gérés par la CTM. Ils ont déjà bénéficié d'investissements réalisés destinés à permettre l'avitaillement (glace, carburant), l'entretien, la réparation, le stockage, la vente et la conservation.

Pour optimiser la gestion de l'ensemble des sites, la CTM met en œuvre :

- une concession de services avec le choix d'un prestataire unique pour les machines à glace.
- des conventions de gestion avec les partenaires pour les infrastructures.

Atouts	Faiblesses
<p><u>Formation/emploi</u> Ecole de formation maritime Expérience des patrons pêcheurs Compétence avec la stratégie New Skills Agenda,</p> <p><u>Matériel/infrastructure</u> Des DCP ancrés Existence d'infrastructures et d'aménagements portuaires</p> <p><u>Environnement</u> Un parc et une réserve naturels marins Diversité des espèces pêchées Méthode de pêche artisanale respectueuse de l'environnement et du consommateur. Transition écologique favorisée par le Green Deal européen</p> <p><u>Financement</u> Taux d'aide public adapté pour les RUP</p> <p><u>Règlementation/gestion</u> Techniques les plus impactantes (engin traînant...) exclus Tissu associatif dense et à dynamiser^{vii} pour un ancrage territorial de la filière Existence d'organismes de coopération régionale (COPACO, ICCAT)</p> <p><u>Recherche</u> Présence d'unités de Sciences et Technologies Halieutiques et de l'IFREMER Accompagnement du Centre de ressources technologique en agro-alimentaire Dynamique d'innovation insufflée par le Green Deal</p>	<p><u>Formation/emploi</u> Pénibilité du métier et prise en compte de la sécurité au travail insuffisante par les marins pêcheurs Offre de formation insuffisante et difficultés d'embarquement des apprenants Age moyen des pêcheurs élevé Flotte professionnelle présente un taux d'inactivité élevé^{viii ix} Endettement social Faible attractivité des métiers</p> <p><u>Matériel/infrastructure</u> Bateaux peu adaptés et vieillissants avec une autonomie réduite Quantité insuffisante et durée de vie limitée des DCP ancrés, Points de débarquements vieillissants Superstructures des ports de pêche à moderniser Absence de gestionnaire de ports</p> <p><u>Environnement/ ressources halieutiques</u> Résilience de la flotte face aux aléas climatiques Règlementation liée à la PCP peu adaptée aux spécificités de la Martinique Atteintes aux écosystèmes forestiers côtiers (mangroves), facteurs de filtration des apports terrigènes Topographie et emplacement des zones de peuplement halieutique difficiles d'accès Production en baisse de la filière halieutique et augmentation de l'importation</p> <p><u>Financement</u> Capacité d'investissement limitée</p>

	<p>Difficultés d'accès aux financements (prêts bancaires et aides) Manque de compétences en gestion des entreprises et difficultés de préfinancement Faible niveau des investissements productifs</p> <p><u>Règlementation/gestion</u> Gestion et contrôle des activités de pêche insuffisants Filière peu structurée Procédures administratives complexes Difficulté d'adaptation aux réformes et désertion de marins</p> <p><u>Recherche</u> Peu de moyens de recherche et de transferts/développement par rapport aux besoins de connaissances identifiées Partenariats scientifiques/professionnels difficiles Manque de connaissance sur l'état et la gestion des ressources</p>
Opportunités	Menaces
<p><u>Formation/emploi</u> Accompagnement des marins-pêcheurs côtiers pour une reconversion (plan chlordécone IV) - pêche au large Valorisation de la filière professionnelle Adaptation de l'offre de formation Structuration professionnelle/gestion des dossiers de compensation des surcoûts</p> <p><u>Matériel/infrastructure</u> Plan de modernisation de la flotte de pêche et des points de débarquement</p> <p><u>Environnement</u> Dynamisation de la gestion durable de la pêche (green deal) Réalisation d'une étude technico-économique pour les différentes pêcheries Ressource au large disponible</p> <p><u>Financement</u> Lancement des aides au renouvellement de la flotte sous réserve du respect des conditions prévues dans la réglementation relative aux aides d'État Reconduction du dispositif de compensation des surcoûts et du FEAMPA Recours aux stratégies européennes adoptées en 2020 (de la ferme à l'assiette, stratégie biodiversité, Sea basin Régional Strategies, perspectives to EMFF, programme pour les nouvelles compétences) Utilisation des opportunités de financement (notamment plan de relances via le « facilités pour la reprise et le résilience »)</p> <p><u>Règlementation/gestion</u> Marges réglementaires importantes en terme de capacité de flotte (jauge et puissance)</p>	<p><u>Environnement</u> Filière confrontée aux risques de catastrophes naturelles - Impact climat, condition géographique Absence de systèmes de couverture des risques Ressource halieutique éloignée des côtes Propagation des espèces invasives (sargasses, poissons lion ...), et vulnérabilité à conséquences sanitaires et matérielles^x Défectuosité des ressources du plateau continental Pollutions marines reconnues par des Schémas et études (chlordécone,)^{xi} Qualité des eaux côtières dégradées Grande dépendance énergétique Coût élevé des produits d'importation d'approvisionnement de la filière</p> <p><u>Règlementation/gestion</u> Taux insuffisant de l'aide à la remotorisation Problèmes liés aux catégories de navigation (zone de pêche/matériels de sécurité) Concurrence avec la flotte de pêche INN et non professionnelle</p>

Mise en œuvre du document stratégique de bassin maritime Création du Conseil Consultatif des RUP dans le cadre de la PCP	
---	--

1.2 Orientations stratégiques

Améliorer les compétences et la professionnalisation des acteurs

Renouvellement des générations et attractivité des métiers	Encourager la transmission intergénérationnelle et favoriser l'installation des jeunes Adapter l'offre de formations en accord avec la nouvelle politique d'emploi 'New Skills Agenda' Accroître la professionnalisation et développer l'apprentissage
Formation et sensibilisation des acteurs aux pratiques de développement durable	Promouvoir des activités de production et d'entretiens des matériels dans une perspective durable en concordance avec le Green Deal

Améliorer la compétitivité de la filière pêche

Augmentation de la production	Améliorer les conditions de travail, de sécurité des navires et des marins-pêcheurs, remotorisation tout en assurant la transition vers une pêche durable Equiper des navires adaptés à l'exploitation des zones au large
Amélioration de la structuration de la filière	Renforcer l'organisation professionnelle de la filière et son accompagnement administratif Inciter la création d'une interprofession aquaculture - pêche
Renouvellement de la flotte	Modernisation des navires
Amélioration de la couverture des risques	Développer des mécanismes d'indemnisation contre les risques naturels (climatiques et environnementaux) , sanitaires (fonds de garantie ...), de pollution ...
Compensation des surcoûts	Actualiser le dispositif de compensation des surcoûts
Renforcement de la chaîne de valeur, investissements à bord pour la qualité/transfo pour la PPC (AC)	Soutenir les équipements pour la conservation des produits

Rationaliser la gestion et l'aménagement des ports de pêche

Moderniser et rationaliser les équipements portuaires	Adapter les aménagements territoriaux et des ports de pêche aux besoins des professionnels Assurer la performance énergétique et numérique des ports de pêche et les traitements des déchets Améliorer la gouvernance
Renforcer l'aménagement des zones portuaires aux changements climatiques et risques	Adapter les infra et les superstructures aux changements climatiques et aux risques

Amélioration de la connaissance, gestion de la ressource et performance environnementale des activités de pêche

Parfaire la connaissance de l'état de la ressource halieutique et de l'activité de pêche	Améliorer les connaissances scientifiques sur les espèces biologiques et leurs milieux, les ressources halieutiques, l'évaluation et le suivi des stocks pêchés par le plan pluriannuel de collecte de données de l'UE Favoriser l'enregistrement et le renforcement de la collecte de données socioéconomiques sur les captures, les activités de pêche y compris récréative.
Renforcer les partenariats entre scientifiques et professionnels	Contribuer à la mise en réseau des acteurs
Protéger et restaurer les écosystèmes marins	Protéger la ressource halieutique et préserver les milieux Renforcer la surveillance et les contrôles Créer des zones de récifs artificiels pour le repeuplement
Aires Marines et zones côtières Protégées / Biodiversité	Etudier, informer, sensibiliser et protéger
Contrôle des pêches	Renforcer les contrôles Lutte contre les activités de pêche INN Développement et adaptation des moyens de contrôle en mer et de dispositifs de contrôle et de projets pilote – d'outils de contrôle innovants.
Réduire les déchets et les émissions carbone	Soutenir la réduction de déchets plastiques en mer issus des filières et les pêcheurs dans le sens de la pêche et du débarquement des déchets marins Moderniser les infrastructures et les navires
Lutter contre les pollutions et déchets en mer et sur le littoral	Traiter les bateaux hors d'usage (BHU) Lutter contre la pollution et les risques (Sargasses, ...) Sensibiliser les usagers et former les acteurs à la gestion des déchets Entretenir le littoral Soutenir les métiers indirects des filières et la création de recycleries/ressourceries.

2. Développer l'aquaculture durable en cohérence avec la stratégie nationale aquacole (PSNPDA)

2.1. Diagnostic

Un secteur en crise avec un potentiel de développement

Seules 4 fermes aquacoles marines et 3 en eau douce sont en activité en Martinique contre une douzaine il y a quelques années^{xii}.

Le marché intérieur de la Martinique a des potentialités importantes avec une demande encore insatisfaite et l'aspiration à un développement endogène^{xiii}.

Les habitudes alimentaires changent et la demande en produits prêts à l'emploi poursuit son développement. La filière aquacole a du potentiel dans ce secteur où la plus-value est importante. Ce contexte a permis, durant la dernière décennie, de développer des très petites entreprises (TPE) dans ce domaine.

Les conditions pour une pratique durable

Des connaissances sont à développer pour garantir une pratique durable de l'aquaculture, sur les problématiques tels que accès au foncier, autorisations d'élevage et de prélèvement d'eau, ingénierie, formation à l'aquaculture, adaptation au changement climatique....

Améliorer les compétences et la professionnalisation

Les entreprises restent fragiles (majorité de TPE, manque de compétences en gestion, difficultés de préfinancement^{xiv}, absence de formations sur place)^{xv} et la communication sur le métier insuffisante. Renouveler les générations, faciliter l'installation de jeunes aquaculteurs et mieux communiquer sur le métier sont nécessaires.

Des espaces à rationaliser

En Martinique, le foncier littoral disponible est rare et la réglementation contraignante^{xvi}.

Atouts	Faiblesses
<p><u>Formation/emploi</u> Compétences des aquaculteurs Aquaculture artisanale pourvoyeuse d'emplois Stratégie News skills Agenda</p> <p><u>Environnement</u> Méthode de production artisanale respectueuse de l'environnement et du consommateur. Sites de bonne qualité (aquaculture marine) Développement de l'aquaculture offshore Pas d'impact de la chlordécone sur les produits aquacoles marins Situation géographique favorable aux implantations</p> <p><u>Recherche</u> Présence d'organismes de recherche (IFREMER, UA) Pôle technique d'agro ressources</p>	<p><u>Formation/emploi</u> Absence de formation aquacole initiale et continue</p> <p><u>Entreprise</u> Dépendance vis-à-vis de l'extérieur pour les intrants et une production locale peu compétitive et pas valorisée Pas de collecte de données socio-éco sur les entreprises aquacoles</p> <p><u>Environnement</u> Pollution des sols limitant le développement des élevages en eau douce, Production d'alevins peu maîtrisée Aquaculture basée exclusivement sur des espèces introduites</p> <p>Monoculture de l'aquaculture marine</p> <p><u>Financement</u> Coût de production élevé Capacité d'investissement limitée Absence de systèmes de couverture des risques Surcoûts liés à l'éloignement et l'insularité Difficultés administratives d'accès à la compensation des surcoûts et au FEAMP (idem que pour les pêcheurs)^{xvii} Jeunes entreprises fragiles^{xviii} Pas de préfinancement des aides^{xix/xx}</p> <p><u>Réglementation/gestion</u> Filière peu structurée Contraintes liées à la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)</p>
Opportunités	Menaces
<p><u>Formation/emploi</u> Création des pépinières d'entreprises et du centre technique</p> <p><u>Environnement</u> Promotion d'espèces endémiques</p> <p><u>Financement</u> Prise en compte des assurances par le FEAMPA Éligibilité à la compensation des surcoûts</p> <p><u>Réglementation/gestion</u> Sécurisation à terme de la fourniture en larves et alevins Existence d'un Plan de développement local</p> <p><u>Recherche</u> Perspective d'une aquaculture multi-trophique</p>	<p><u>Environnement</u> Pollution aux pesticides Absence de sécurisation sur la fourniture des larves/alevins^{xxi} Dépendance vis-à-vis des intrants Sargasses Filière aquacole marine régulièrement impactée par des aléas climatiques et les sargasses.^{xxii}</p>

Dynamique d'innovation insufflée par le Green Deal <u>Financement</u> Idem que la pêche pour le recours aux stratégies européennes adoptées en 2020 et l'utilisation des opportunités de financement	
--	--

2.2 Orientations Stratégiques en cohérence avec la stratégie nationale aquacole (PSNPDA)

Rendre la filière aquacole plus performante

Améliorer la structuration de la filière	Créer un centre technique, une zone d'activités aquacoles et de pépinière de production Soutenir les initiatives collectives Faciliter l'installation d'aquaculteurs Inciter la création d'une interprofession aquaculture - pêche Développer les échanges entre les professionnels aquacoles des RUP Françaises et du bassin caribéen
Améliorer la gouvernance et simplifier les démarches administratives pour les projets aquacoles et autres Créer des outils d'ingénierie technique, financière et administrative	Renforcer la collaboration entre les autorités administratives et scientifiques et les acteurs de terrain (entreprises, formation, recherche) Créer un accompagnement administratif et financier Mettre en place un encadrement technique, administratif et pour le montage de dossier, des conseils en gestion, et un service de remplacement temporaire
Améliorer la rentabilité des entreprises	Compenser les surcoûts de fonctionnement des exploitations aquacoles, pour une meilleure compétitivité sur le marché local puis antillais
Promouvoir l'aquaculture durable	Communiquer et valoriser pour promouvoir le secteur
Recherche et innovation dans l'aquaculture	Accompagner les actions de R&D sur les espèces endémiques (diversification : algues, mollusques, ...), les techniques de production les équipements, les nouveaux systèmes d'élevage (cages off-shore, hors sol, aquaculture multi trophique, ...) Stimuler et accompagner les programmes de recherche (Etude de faisabilité de centre de fabrication d'aliment local,...)

Développement des compétences et la professionnalisation des acteurs

Renforcer la formation dans l'aquaculture	Favoriser la montée en compétences par une adaptation de l'offre de formation complète ouverte à la coopération en cohérence avec la nouvelle stratégie 'New Skills Agenda' Accroître la professionnalisation (création d'une filière de formations complètes destinée aux métiers de la biologie marines avec un module aquacole ouvert à la coopération et comprenant une forte composante gestion d'entreprise ainsi que des modules spécialisés)
---	---

Amélioration des outils de production, des conditions de travail et de pérennisation de la qualité des produits au sein des exploitations

Développer les investissements en aquaculture	Créer et moderniser les exploitations
---	---------------------------------------

Améliorer la couverture des risques	Développer des mécanismes d'indemnisation contre les risques naturels (climatiques et environnementaux) , sanitaires (fonds de garantie ...), de pollution
Augmenter la valeur ajoutée des produits aquacoles	Favoriser la création de valeur ajoutée dans la filière dont la transformation (filetage, atelier commun ...) Accompagner dans les démarches de qualité -labellisation - certification

3. Assurer la commercialisation et la transformation des produits de la pêche et de l'aquaculture

3.1 Diagnostic

Les pratiques de commercialisation

Ventes locales

La production locale (1000 t) est déficitaire et ne couvre que 10% des besoins ; ^{xxiii} Les produits de la pêche sont vendus directement par les pêcheurs. Le marché n'est pour le moment pas organisé^{xxiv} et le commerce via la vente informelle existe aussi ; Le développement d'une filière export n'est pas envisageable

Fixation des prix

Les prix des produits de la mer ou aquacoles restent globalement bas. Pour la pêche, le prix de vente moyen pour la clientèle finale retenue est en majorité de 11 €/kg.

Le développement de la transformation

Le secteur de la transformation est peu représenté avec une entreprise qui travaille principalement de la matière première importée^{xxv} et quelques unités de 1ère et 2nde transformation commencent à apparaître.

Atouts	Faiblesses
<u>Pêche et aquaculture</u> Marché soutenu par une forte demande en produits bruts et transformés Développement d'ateliers privés Qualité des produits garantie Proximité avec le consommateur <u>Pêche</u> Utilisation du e-commerce <u>Aquaculture</u> Bonne connaissance de l'ombrine ocellée	<u>Pêche et aquaculture</u> Pas de structure collective de commercialisation et de transformation Prix de vente bas Manque de projets innovants <u>Pêche</u> Offre inférieure à la demande <u>Aquaculture</u> Marché local déficitaire et pas organisé ^{xxvi} . Communication et promotion insuffisantes
Opportunités	Menaces
<u>Pêche</u> Projet de création d'une structure collective Développement du marché de niche pour les produits à forte valeur ajoutée Sous exploitation de la ZEE (17% exploitée) <u>Aquaculture</u> Développement et conquête de marchés Création d'un réseau de commercialisation et de valorisation des produits et des coproduits <u>Financement</u> Idem que la pêche et l'aquaculture pour le recours aux stratégies européennes adoptées en 2020 et l'utilisation des opportunités de financement	<u>Pêche et aquaculture</u> Concurrence de produits importés <u>Aquaculture</u> Coût du fret aérien (achats intrants) <u>Pêche</u> Transbordement en augmentation

3.2 Orientations Stratégiques

Investissements dans la transformation des produits aquatiques	Soutenir les investissements dans la transformation Garantir la qualité sanitaire et renforcer les compétences liées à la transformation des produits (ateliers pour la transformation...)
Investissements dans la commercialisation des produits aquatiques	Investir dans l'acquisition d'équipements lourds (appareil de levage, bloc sanitaire...) et légers (Equipements de pesée, de traçabilité, de stockage, ...) Accroître la mise en marché et assurer la traçabilité des produits Créer des circuits de commercialisation Organiser le marché /regroupement de l'offre par des actions collectives Poursuivre les Enquêtes consommateurs et mener des Etudes de marché Augmenter le recours aux éco emballages Mobiliser les leviers de l'innovation applicables aux stratégies et activités de commercialisation
Promotion et communication sur les produits aquatiques	Développer des actions (manifestations – séminaires, salons, foire, ..., communication digitale, échanges, ...)

4. Assurer l'articulation avec les autres filières de l'économie bleue durable

4.1 Diagnostic – Périmètre de l'analyse

Les secteurs de la pêche et de l'aquaculture sont traités par les priorités 1 et 2 du FEAMPA.

Les autres segments de l'économie bleue peuvent être pris en compte au titre des autres programmes européens ou au titre du règlement FEAMPA, via les articles attachés à la priorité 3 « permettre la croissance d'une économie bleue durable dans les zones côtières, insulaires et intérieures et favoriser le développement des communautés de pêche et d'aquaculture », articles 29 et 30 portant sur le **Développement Local porté par les Acteurs Locaux (DLAL)** ainsi que ceux de la priorité 4, article 32 « **connaissance du milieu marin**.

L'approche proposée pour positionner la stratégie du PA de Martinique sur les segments de l'économie bleue du FEAMPA est d'identifier à partir des AFOM et enjeux, les besoins auxquels les articles 30, 32 et les autres FESI pourraient apporter des réponses dont les communautés côtières pourraient se saisir

Le soutien à l'économie bleue porté par l'article 30 et les autres FESI

En cohérence avec la communication de la Commission sur la nouvelle approche d'une économie bleue durable, publiée le 17 mai 2021, la mise en œuvre de l'art 30 se fera au travers de l'approche du **DLAL** et des GALPA.

Afin de sécuriser la mobilisation du FEAMPA et compte tenu du manque de recul ou d'expérience en 2014-2020, les Appels à projets de la CTM pourront être ouverts aux territoires de projets accueillant des communautés et filières préservant ou mobilisant les ressources marines et littorales, en particulier ceux déjà constitués et disposant d'expériences de gestion ou animation de programmes européens (comme c'est le cas par exemple des GAL LEADER) et, la CTM s'impliquera dans les travaux du réseau national sur le sujet.

Développer la connaissance des milieux marins au titre de l'article 32

La Martinique dispose d'un patrimoine naturel marin dont la pêche est la principale activité traditionnelle à côté de nombreuses pratiques maritimes qui se sont développées au cours du temps.

Les écosystèmes riches sont toutefois particulièrement fragiles et leurs équilibres naturels, menacés.

Exercer des activités maritimes, tout en préservant les espèces et écosystèmes marins et en sensibilisant le grand public, reste donc un enjeu majeur pour les années à venir. L'ensemble de ces éléments constitue un laboratoire intéressant pour la recherche sur la connaissance et la gestion durable de la ressource^{xxvii}.

En Martinique, la mer reste un espace mal connu, observé, étudié ; Des ressources restent à valoriser^{xxviii} dans le respect d'une approche durable et sur la base de connaissances scientifiques renforcées.

Atouts	Faiblesses
Valorisation des ressources biologiques	Valorisation des ressources biologiques

<p>Cf. section pêche et aquaculture <u>Production d'énergie</u> Exploitation de la ZEE dans les filières houle, vent et énergie thermique des mers <u>Logistique portuaire et transport maritime</u> Bonne qualité de services portuaires et des infrastructures (profondeur, linéaires des quais...) Coordination interportuaire Antilles-Guyane <u>Industrie et services nautiques</u> Mise en place de la filière Responsabilité Elargie du Producteur (REP) pour les BPHU(Plaisance) <u>Tourisme nautique</u> Une offre globale de qualité dans le nautisme <u>Activités transversales</u> Territoire propice à l'expérimentation, l'installation de démonstrateurs^{xxxix}, l'innovation Positionnement central dans l'arc caribéen ; Tête de pont et porte d'entrée possible de l'Union européenne Valorisation de l'histoire maritime et des activités traditionnelles (Yoles martiniquaises inscrites au patrimoine de l'UNESCO)</p> <p>Mise en place d'un Institut de formation pluridisciplinaire Green Deal pour favoriser la transition écologique.</p>	<p>Cf. section pêche et aquaculture <u>Production d'énergie</u> Pas d'installation d'énergies marines <u>Logistique portuaire et transport maritime</u> Une concentration de la population et des infrastructures sur les zones les plus exposées aux risques <u>Industrie et services nautiques</u> Pas de valorisation des granulats marins et des boues de dragage Absence d'offre de service de qualité <u>Tourisme nautique</u> Impact environnemental des activités nautiques <u>Activités transversales</u> Des filières de l'économie bleue peu structurées Des connaissances ^{xxx} insuffisantes sur le potentiel en biotechnologies de la flore et faune marine^{xxxi}</p> <p>Atteintes aux écosystèmes forestiers côtiers (mangroves), Problématique habitats flottants / Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT)</p>
<p align="center">Opportunités</p>	<p align="center">Menaces</p>
<p><u>Valorisation des ressources biologiques</u> Conditions environnementales et de la biodiversité pour l'essor d'activités innovantes <u>Production d'énergie</u> Alternative au mix énergétique^{xxxii} <u>Activités transversales</u> Offre de formations maritimes à l'échelle de la caraïbe Schéma de développement plaisance et nautisme Document stratégique de bassin maritime Disponibilité d'un outil de gouvernance fonctionnel (Conseil Maritime Ultramarin - CMU) <u>Financement</u> Idem que la pêche et l'aquaculture pour le recours aux stratégies européennes et l'utilisation des opportunités de financement</p>	<p><u>Production d'énergie</u> Acceptabilité des énergies marines^{xxxiii} <u>Logistique portuaire et transport maritime</u> Risque de pollution lié au trafic maritime Mouillages de navires de plaisance non régulés dans certaines zones à enjeux <u>Industrie et services nautiques</u> Risques industriels (raffinage du pétrole...) et liés au transport de marchandises dangereuses <u>Impact sur l'environnement marin</u> Activités transversales (R&D, formation, administration, ...) Risques naturels forts, et difficultés assurantielles associées Présence d'Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) (dégradation des habitats benthiques) Pas de valorisation des sargasses Echouages de Sargasses avec dégagement de gaz toxiques Contrôle et gestion insuffisants Des Aires Marines Protégées</p>

4.2 Orientations Stratégiques

<p>Réseau et partage de données et de connaissances En cohérence avec la priorité européenne de transition numérique (digital)</p>	<p>Développer les connaissances, la recherche, la prévision et la valorisation des écosystèmes et des activités d'origine anthropique,</p>
--	--

	<p>Améliorer la maîtrise des risques naturels et d'origine anthropique et la connaissance sur la restauration écologique</p> <p>Mieux connaître les masses d'eau hauturières</p> <p>Créer des plateformes technologiques</p> <p>Favoriser la coopération et le partage des données</p>
Formation et amélioration des compétences dans les métiers maritimes	<p>Promouvoir la formation initiale et continue</p> <p>Développer la transmission des savoirs au sein des entreprises et des plateformes pédagogiques collectives</p>
Adaptation les métiers aux nouvelles méthodes et techniques, au développement du numérique, à la biodiversité et l'entrepreneuriat et l'économie circulaire (EC)	<p>Stimuler les activités économiques respectueuses de la biodiversité marine</p> <p>Soutenir les activités dans le sens de la pêche et du débarquement des déchets marins</p> <p>Etudier la possibilité de transfert des savoir-faire pour le traitement des Bateaux Hors d'Usage</p> <p>Transformer les entreprises par le numérique</p>
Durabilité des activités maritimes en limitant leurs impacts sur l'environnement	<p>Favoriser l'innovation et les activités liées à l'exploitation durable des ressources marines</p> <p>Renforcer les mesures de gestion et de contrôle au sein des Aires Marines protégées existantes</p> <p>Préserver les espèces marines à statut et le Domaine Public Maritime Naturel</p> <p>Restaurer les habitats marins en cohérence avec le FEDER et la stratégie Martinique verte</p>
Planification spatiale maritime	<p>Aménager et rationaliser les zones portuaires</p> <p>Assurer la gestion durable des espaces et espèces</p> <p>Animer la stratégie du Document Stratégique de Bassin et appui sur le CMU</p>
Faciliter l'accès au financement pour l'ensemble du secteur	<p>Développer l'ingénierie administrative et financière en faveur des acteurs</p>
Approche de DLAL /Interaction avec les GAL LEADER	<p>Création de GALPA (à l'instar des GAL LEADER)</p> <p>Assurer la mise en réseau des acteurs</p> <p>Favoriser une structure collective</p> <p>Renforcer les moyens d'accompagnement des porteurs de projets</p>

5. xxxiv Assurer la surveillance et la planification maritime

En France et dans les Antilles, les objectifs du FEAMPA en matière de gouvernance, de sécurité et de gestion durable des océans, se déclinent par la mise en œuvre de la PMI (planification spatiale maritime et la gestion intégrée des zones côtières, connaissance marine, surveillance maritime intégrée) et la coopération concernant les fonctions garde-côtes, qui assure la cohérence de l'action des administrations en mer dans plusieurs domaines, et en particulier la sécurité.

Comme sur la plupart des mers et océans sous responsabilité de la France, aux Antilles, 4 grandes familles de besoins existent :

- la connaissance des milieux marins,
- la surveillance maritime,
- la coopération concernant les fonctions de garde-côtes et
- la coopération internationale pour traiter les enjeux liés à la haute mer.

Surveillance maritime et gouvernance des océans sont des sujets régaliens importants pour les acteurs de la Martinique et pourraient être un levier d'action.

5.1 Diagnostic

Atouts	Faiblesses
<p>Présence d'organismes de coopération régionale pour la gestion des ressources halieutiques</p> <p>Acteur important dans la sûreté maritime de la zone Est Caraïbienne en terme de lutte contre le trafic illicite</p> <p>Politique de coopération forte</p> <p>Retours d'expérience dans le domaine des transports</p> <p>Réseau diplomatique mobilisable pour développer le libre-échange entre l'UE et les pays ACP , le Search & Rescue Region dans laquelle la sécurité maritime est assurée par le CROSS AG, hébergé en Martinique, et compétent pour l'ensemble des petites Antilles</p>	<p>Pas d'accord d'accès aux ZEE des pays voisins</p> <p>Martinique essentiellement tournée vers l'UE</p> <p>Peu de partage de données et d'informations</p> <p>Liens commerciaux maritimes avec les pays de la Caraïbe faibles</p>
Opportunités	Menaces
<p>Des enjeux similaires sur certaines grandes thématiques intéressant le CMU (préservation de l'environnement, gestion de la ressource, résilience aux risques, sécurité maritime, gestion des sargasses).</p> <p>Formalisation en cours des accords de partenariats dans le cadre du sauvetage en mer avec 6 États des petites Antilles inclus dans la zone du CROSS AG</p> <p>Capacité et moyens de transport permettant de développer la coopération et les échanges inter-États Caraïbens</p> <p>Institutions françaises intégrées dans les organisations de coopération de la Caraïbe</p>	<p>Commerce illégal/informel sur les produits halieutiques</p> <p>Initiatives de coopération éphémères</p> <p>Aléas climatiques, environnementaux et sanitaires</p> <p>Fort trafics illicites (stupéfiants) dans la zone Caraïbe</p>

5.3 Orientations Stratégiques

Maintenir la surveillance maritime	<p>Améliorer la gouvernance</p> <p>Mieux reconnaître les spécificités des RUP</p> <p>Moderniser le CROSS</p>
Coopération et gestion concertée de la surveillance maritime	<p>Diffuser la connaissance des outils et des travaux sur la coopération</p> <p>Identifier/créer des réseaux d'expertises caraïbennes dans le secteur maritime</p>

Chapitre 2 - Description des principales actions envisagées et des moyens financiers correspondants

Objectif spécifique (articles)	Mesures	Montant (M€)
Art. 14 à 30 (hors 24)	Soutien structurel aux secteurs de la pêche et de l'aquaculture	10 491
Art. 24	Compensation des surcoûts	5 000
Art. 29 et 30	Autres investissements dans l'économie bleue nécessaires pour parvenir à un développement côtier durable	700
TOTAL (Assistance Technique incluse et OS nationaux exclus)		17 162

2.1 Soutien structurel au secteur de la pêche et de l'aquaculture au titre du FEAMPA

Description des principales actions	Montant FEAMPA(€)
<p>Au titre du soutien structurel au secteur de la pêche, les articles 14, 17,18, 19 et 25 relevant de la priorité 1 et au titre du soutien structurel au secteur de l'aquaculture et de la commercialisation et transformation des produits de la pêche et de l'aquaculture, les articles 27 et 28 relevant de la priorité 2 seront utilisés.</p> <p>Les différentes actions justifiant de les appliquer proviennent de l'état des lieux des enjeux et besoins du territoire, des travaux sur le PSNPDA, des différentes concertations avec les acteurs locaux (juin et juillet 2020) et de la production d'un portfolio de projets indicatifs.</p> <p>Les bénéficiaires potentiels des différentes actions propres à cette section sont les professionnels et opérateurs économiques, les associations, les collectivités, les coopératives, la CTM, le Comité des Pêche, le Pole Agro Ressources de Martinique, la DM, l'IFREMER, le PNM, les collectivités, le centre de gestion, etc.</p> <p>Au titre des priorités 1 et 2, plusieurs types d'actions ont été mises en évidence, notamment concernant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'amélioration des conditions de travail, de sécurité des navires et des marins-pêcheurs • Le développement et la structuration de la filière, • Les actions d'animation de la filière • La recherche et l'innovation, • Certaines infrastructures à terre pour les filières, • Les équipements et matériels (à bord des navires et en mer) en particulier permettant d'atteindre les objectifs de pêche durable (réduction de l'impact sur l'environnement et les ressources, efficacité énergétique, ...), au-delà de la mise aux normes réglementaires et tenant compte des exigences du règlement contrôle • Des actions de formation, de promotion des métiers et des produits de la pêche et de la mer en général, • La réalisation d'études, enquête, mesures et production de guides, • Le conseil et l'accompagnement des professionnels au montage de projet et au changement de pratiques ou la diversification, • Mettre en place des dispositifs de couverture des risques 	10 490 566

- Accompagner individuellement des marins pêcheurs en période d'inactivité forcée (arrêt temporaire)
- ...

En complément, d'autres types d'actions ont été identifiées (via subvention ou instrument financier) et relatives aux :

- Remplacement et modernisation des moteurs,
- Aide à l'installation des jeunes et à la création / reprise d'entreprise,
- La formation, la diffusion et la vulgarisation de la réglementation auprès des professionnels,
- Recherche et innovation appliquée, prototypages et amélioration technique des navires.

Divers projets relatifs à la gestion des pêcheries seront mis en œuvre :

- Renforcement des équipements (à des fins de réception, gestion et stockage, transformation, ...) et des infrastructures des ports liés aux activités de pêche,
- Gestion de la ressource halieutique et des flottilles, des pêcheries, des engins de pêche et de la zone géographique concernée (notamment géolocalisation des navires pour quantification de l'effort de pêche, Marfish)
- Evaluation des stocks (espèces côtières et espèces emblématiques (oursins, lambis, ...))
- Approche commune et collaborative des enjeux de planification maritime (accompagnement à la mise en place des conseils portuaires et gestion), de coopération interprofessionnelles et d'incitation à la création reprise d'entreprise
- Actions de soutien à une approche commune et collaborative ainsi que des actions de gestion des stocks.

Au titre de la collecte, gestion, utilisation et traitement de données dans le secteur de la pêche et des programmes de recherche et d'innovation, le soutien via le FEAMPA pourra concerner les actions suivantes :

- Amélioration de la connaissance de l'état de la ressource halieutique via plusieurs actions relatives à la collecte de données et à l'innovation (collecte de données biologiques, suivi de la pêche loisir et informelle sur les ressources côtières et du large, pérennisation et approfondissement du SIH pour prise en compte des spécificités du bassin des Antilles. Études inscrites dans le plan chlordécone 4.
- Réalisation d'un référentiel technico-économique de la filière pêche et la collecte de données de pêche expérimentale du prototype de voilier de pêche (et autres expérimentations dans le domaine) sont également des projets envisagés.
- Stabilisation et perfectionnement du système d'information de la pêche et de l'aquaculture ; formations à destination des professionnels et des services de contrôle.

Afin de préserver et restaurer la biodiversité, plusieurs types d'actions seront mises en place :

- Acquisition de connaissances et mise en place de suivi d'espèces ou de zones (dont Zones Fonctionnelles Halieutiques)
- Valorisation des acteurs et des connaissances sur la protection de l'environnement marin ainsi que les opérations visant la réduction des déchets plastiques en mer et sur le littoral
- Équipements et infrastructures des ports à des fins de réception, gestion et stockage, transformation, de déchets collectés en mer
- Financement d'engins sélectifs et de stratégies de pêche en adéquation avec la biologie des espèces exploitées (prise en compte des périodes de reproduction, protection des zones fonctionnelles halieutiques).
- Mesures de gestion innovantes dans les zones prioritaires
- Réduction des captures accidentelles des tortues marines

<p>Des actions relatives au développement de la filière aquacole, à la recherche et innovation, à la formation, aux investissements et à la communication seront soutenues :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Equipements structurants de professionnalisation de la filière à l'échelle de la Martinique et des Antilles (projet de centre technique aquacole, offre d'accompagnement administratif des aquaculteurs, mise en réseau des acteurs inter-RUP, ...) • Recherche et innovation dans l'aquaculture dont la diversification des espèces • Sécurisation de l'approvisionnement des intrants (aliments pour l'aquaculture) et de soutenir les projets d'approvisionnement (appel à projets) • Actions liées à la communication (guides à l'installation en aquaculture ou des vidéos interactives, ...) • Soutien aux investissements productifs • Renforcement de la formation • Actions visant le renforcement de l'attractivité des métiers et renouvellement des générations (amélioration des conditions de travail, accompagnement et simplification des démarches administratives, ...) • Augmentation de la valeur ajoutée des produits issus de la filière aquacole (labellisation et développement de la filière) <p>Les actions relevant du développement des filières de la pêche et de l'aquaculture, de leur structuration et de leur accompagnement, identifiés sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Encourager la commercialisation et la transformation des produits de la pêche et de l'aquaculture (mise en place de petits ateliers artisanaux, actions de promotion, rationalisation des conditions de la commercialisation). • Valorisation des produits issus de la pêche et de l'aquaculture durables et labellisation et développement de la filière, • Action de recherche de nouveaux marchés de proximité et études de marché • Action de structuration filière (mise en réseau et accompagnement des structures collectives de commercialisation) et de valorisation de la production existante ou en cours de création 	
<p>Mesures nationales de la priorité 1 (voir programme national)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Partenariat scientifiques-pêcheurs (OS 1.1) • Contrôle (OS 1.4) • Collecte de données (OS 1.4) • Biodiversité (OS 1.6) 	3329112

2.2 La compensation des surcoûts au titre de l'article 24 du FEAMPA

<p>Dans la même ligne que la programmation précédente, le FEAMPA prévoit de compenser les surcoûts que subissent les acteurs des filières de la pêche et de l'aquaculture dans les régions ultrapériphériques de l'UE du fait de l'éloignement. Les surcoûts sont calculés uniquement sur la base des coûts découlant des handicaps spécifiques des régions ultrapériphériques.</p> <p>Il est mis en œuvre à travers l'article 24 du FEAMPA et permet le remboursement des surcoûts de <u>plusieurs catégories d'activité</u> que sont les pêches pélagiques / pêches hauturières / pêches côtières / pêche sur le plateau guyano-brésilien / l'aquaculture marine/ l'aquaculture continentale / la transformation / la commercialisation.</p> <p><u>Les activités éligibles</u> à la compensation sont les activités de production de pêche (Pêche côtière en yole de moins de 10m, Pêche au large en yole de moins de 10m, Pêche au large en navire ponté de 10 à 12m, Pêche sur le plateau guyanais en navire ponté de plus de 12m), de production aquacole, de transformation de Niveau I (comme les coûts de traitement des déchets, les coûts liés à l'énergie, les frais bancaires, le renouvellement des outils de production, le triage et la neutralisation des espèces toxiques ou vénéneuses) et II (comprenant également les coûts de conditionnement et d'emballage) et de commercialisation des produits de chacune des catégories précitées.</p>	5 000 000
---	------------------

Les produits éligibles sont pour les produits de la pêche : toutes les espèces autorisées à la pêche et pour les produits de l'aquaculture marine : l'écrevisse, le tilapia rouge, l'ombrine ocellée et la chevrette.

Les bénéficiaires sont, selon les catégories et activités, les pêcheurs, les aquaculteurs, les mareyeurs, les poissonniers et les transformateurs.

Le montant d'aide auquel l'opérateur pourra prétendre est ainsi déterminé en multipliant le barème de compensation par le volume produit, transformé ou commercialisé pour une catégorie d'activité et pour une période donnée.

Le barème de compensation est un coût simplifié, calculé selon les principes du coût unitaire défini à l'article 53.1.b du RPDC. Il est établi pour chaque nature de coût et catégorie d'activité. L'élaboration d'un coût unitaire respecte les principes énumérés à l'article 53.2 du RPDC. Ce coût unitaire est exprimé en euro par tonne de produit vif.

Les coûts simplifiés dits unitaires sont établis conformément à l'article 53.3.a (i) du RPDC : une méthode de calcul juste, équitable et vérifiable fondée sur : (i) des données statistiques, d'autres renseignements objectifs ou un jugement d'expert.

L'estimation des surcoûts s'appuie sur les mêmes règles de calcul que celles utilisées pour les PCS 2014/2020, accompagné de renseignements techniques pris auprès des acteurs des filières dans le cadre d'une analyse économique des activités pour amender les coûts en cas de nécessité, ainsi que de l'actualisation des prix de base de chaque poste de dépenses en appliquant l'évolution de l'indice des prix à la consommation par catégorie la plus proche (données INSEE) ou en utilisant le prix du marché.

Chaque poste de dépense se justifie par un différentiel de coûts supportés par les professionnels martiniquais par rapport aux opérateurs basés en France métropolitaine. Les postes de dépense sont exclusivement liés à la situation géographique de Martinique.

Les coûts de référence en France métropolitaine sont établis dans le respect des principes suivants :

1/ sont prises en compte les dépenses de même nature ou les plus proches entre les opérateurs de Martinique et du territoire métropolitain ;

2/ le prix par unité de mesure d'un poste de dépense est connu à la fois à en Martinique et dans l'Hexagone ;

3/ les surcoûts correspondent à la différence entre : a) le coût total (somme de tous les postes de dépenses retenus) supportés par les opérateurs martiniquais dans le cadre d'une activité spécifique, d'un produit spécifique et d'une quantité plafond et b) le coût total d'une activité comparable et pour les mêmes postes de dépenses, supportée par les opérateurs sur la partie hexagonale du territoire français ;

4/ La détermination des surcoûts a été effectuée par un cabinet conseil ... et s'appuie sur des études émanant d'observatoires statistiques et économiques nationaux ou, en l'absence de telles études, sur la base de dires d'experts.

Le principe général est le suivant : les données sur les tarifs ont été actualisées et prennent en compte l'évolution de l'indice des prix à la consommation d'un produit identique ou de celui que se rapproche le plus de celui utilisé localement.

En revanche, le tarif du carburant a été réalisé à partir de la moyenne des prix des produits pétroliers des 6 arrêts préfectoraux de juillet 2019 à décembre 2019 et comparée à celle des tarifs pratiqués par les centres d'avitaillement de l'hexagone (Amarree, observatoire du carburant, Coopération maritime).

Les corrections et les préconisations apportées dans le rapport MARIF sur l'analyse des PCS produit pour la DPMA en mars 2017, ainsi que l'étude DPMA-Aluminium sur l'évaluation de la robustesse des PCS et les caractéristiques locales telles que la consommation de carburant

par marée, la production annuelle par bateau etc..., ont bien été prises en compte pour calculer la Compensation des Surcoûts.

Les documents utilisés pour la détermination des coûts supportés par les opérateurs métropolitains et les opérateurs ultramarins sont :

- Le plan de compensation des surcoûts 14-20
- L'indice des prix à la consommation (IPC) insee
- Devis des fournisseurs
- Enquête auprès des professionnels, du CRPMEM, des coopératives et des syndicats ainsi que les données comptables
- Données de l'IEDOM sur les tarifs bancaires
- ...

Des documents probants permettant d'attester de la tonne produite, transformée ou commercialisée seront à fournir par les bénéficiaires pour prétendre à l'aide :

Pour l'éligibilité des volumes de production de pêche il s'agira des déclarations de capture, sans exclusion de toute autre pièce justificative demandée par le service instructeur pour approfondir les contrôles nécessaires à son instruction ;

Pour l'éligibilité des volumes de production de l'aquaculture l'assiette de l'aide sera définie au moyen des factures de vente du bénéficiaire ou tout document non comptable et de valeur probante ;

Pour l'éligibilité des volumes de transformation l'assiette de l'aide sera définie à partir de la facture de vente;

Pour l'éligibilité des volumes de commercialisation l'assiette de l'aide sera définie au moyen de pièces justificatives qui peuvent être composites mais doivent permettre de mettre en évidence les éléments d'éligibilité de la dépense : date, volume, produit, ainsi que les éléments d'identifications relatifs au fournisseur (bénéficiaire) et éventuellement de l'acheteur. Il peut s'agir de factures, tickets de caisse... sans exclusion de toute autre pièce justificative demandée par le service instructeur pour approfondir les contrôles nécessaires à son instruction.

Si un taux de conversion doit être appliqué pour permettre la détermination des volumes en poids vif à partir de produit transformé, celui-ci est défini par les annexes XIII et XIV du règlement UE n°404/2011 afin de convertir le poids de poisson transformé en poids de poisson vif, à défaut le taux utilisé est prédéterminé par le service instructeur ainsi que le règlement délégué (UE) 2021/1972 de la commission du 11 août 2021 complétant le règlement (UE) 2021/1139 du Parlement européen et du Conseil relatif au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche et modifiant le règlement (UE) 2017/1004 en établissant les critères de calcul des surcoûts supportés par les opérateurs lors de la pêche, de l'élevage, de la transformation et de l'écoulement de certains produits de la pêche et de l'aquaculture provenant des régions ultrapériphériques

Dans les cas où il est nécessaire de s'assurer de la traçabilité des produits, celle-ci est déterminée pour les produits de la pêche par la déclaration de capture, pour la transformation par la note de première vente si le bénéficiaire est un premier acheteur, les n° de lots des produits (entrée et sortie) pour les autres cas.

Définition des coûts unitaires en € à la tonne de poids vif

Libellé des catégories	Coûts unitaires
------------------------	-----------------

		/T (poids vif)
Catégorie 1-A : coûts de production des produits de la pêche	Pêche côtière en yole de moins de 10m	-1727,61
Catégorie 1-A : coûts de production des produits de la pêche	Pêche au large en yole de moins de 10m	- 1426.30
Catégorie 1-A : coûts de production des produits de la pêche	Pêche au large en navire ponté de 10 à 12m	- 366.65
Catégorie 1-A : coûts de production des produits de la pêche	Pêche sur le plateau guyanais en navire ponté de plus de 12m	-717.05
Catégorie 1-B : Coûts de production pour les produits de l'aquaculture	Coût pour l'écrevisse	-5087.05
Catégorie 1-B : Coûts de production pour les produits de l'aquaculture	Coût pour la crevette d'eau douce	- 2712.62
Catégorie 1-B : Coûts de production pour les produits de l'aquaculture	Coût pour le Tilapia rouge	-3890.12
Catégorie 1-B : Coûts de production pour les produits de l'aquaculture	Coût pour l'ombrine ocellée	- 2970.66
Catégorie 2 : Coûts de transformation	Coûts de transformation niveau I	-697,99
Catégorie 2 : Coûts de transformation	Coûts de transformation niveau II	- 1 136,37
Catégorie 3 : Coûts de commercialisation	Coûts de commercialisation par les mareyeurs	-82,84
Catégorie 3 : Coûts de commercialisation	Coûts de commercialisation par les poissonniers	-43,39
Catégorie 3 : Coûts de commercialisation	Coûts de commercialisation de l'écrevisse par les aquaculteurs	- 191,23
Catégorie 3 : Coûts de commercialisation	Coûts de commercialisation de la chevette d'eau douce par les aquaculteurs	- 273.50
Catégorie 3 : Coûts de commercialisation	Coûts de commercialisation du Tilapia rouge par les aquaculteurs	-414.88
Catégorie 3 : Coûts de commercialisation	Coûts de commercialisation de l'ombrine ocellée par les aquaculteurs	- 347.16

2.3 Investissements dans l'économie bleue nécessaires pour parvenir à un développement côtier durable

Afin de permettre la croissance d'une économie bleue durable et de favoriser la prospérité des communautés côtières, les articles 29 ,30 et 32 relevant des priorités 3 et 4, seront mobilisés. Assurer

l'articulation avec les autres filières de l'économie bleue durable et des différentes concertations avec les acteurs locaux.

Les bénéficiaires potentiels des différents projets exposés ci-dessous sont notamment les Communautés d'agglomération, le Comité Régional des Pêches de Martinique, le Cluster maritime, l'Université des Antilles, l'école des Pêches, l'IFREMER, le Parc Naturel Marin de Martinique, le Parc Naturel Régional, des structures d'enseignement, etc.

	Exemples d'enjeux et besoins pouvant être traités au titre de l'article 32 « connaissance des milieux marins »	Exemples d'enjeux et besoins pouvant être traités au titre de l'article 30 et des autres FESI
Valorisation des ressources biologiques marines et aquatiques (pêche marine, aquaculture, transformation, commercialisation)	Production de connaissances au profit de plusieurs secteurs d'activités (hors activités de connaissances directement nécessaires aux activités de pêches ou d'aquaculture)	Interactions entre les activités de pêche et d'aquaculture et les autres activités (ex : valorisation de la pêche auprès de la clientèle touristique)
Production d'énergie marine ou éolienne en mer	Interactions entre activités de pêche et d'aquaculture et production d'énergie	Interactions avec les activités de pêche et d'aquaculture (ex : médiation pour gérer l'usage d'un même espace)
Activités portuaires et logistique portuaire, et transport maritime	Interactions entre activités de pêche et d'aquaculture et autres activités portuaires ou de transport maritime	Interactions avec les activités de pêche et d'aquaculture : (ex : projets de la communauté portuaire, toutes activités y compris pêches, pouvant répondre à des besoins : information et action de communication ou de promotion en commun information mutuelle, gestion de conflits d'usage, aménagements sur des espaces partagés)
Construction, réparation, et mécanique marine, commerces et services nautiques	Interactions entre activités économiques et connaissances du milieu marin (ex : Sensibilisation sur l'impact des activités de réparation et entretiens des bateaux sur le milieu marin)	Mutualisation d'activités avec les activités de pêches et d'aquaculture (ex : filière déconstruction de bateaux) dans le respect de la PCP et du futur FEAMP concernant l'arrêt définitif.
Tourisme nautique, de croisière et sport du littoral	Interactions entre activités économiques et connaissances du milieu marin (ex : diffusion d'information et actions de sensibilisation de la clientèle touristique ; observation et collecte de données scientifiques participatives)	Interactions avec les activités de pêche et d'aquaculture : (ex : gestion de conflits d'usage, aménagements sur des espaces partagés, ...) Autres interactions entre activités et secteurs : production de connaissances, recherche scientifique, innovation, formation, digitalisation, administration, gestion, contrôle

Description des principales actions	Montant FEAMP alloué (en euros)
--	--

<p>Article 30</p> <p>Au titre de l'article 26, plusieurs actions seront mises en œuvre dans le cadre du DLAL. Elles pourraient consister à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en réseau et permettre des actions collectives des professionnels; • Soutien aux équipements et infrastructures partagées inter-filières • Mise en réseau et partager des données de connaissance, • Contribution à la promotion et développement de l'économie circulaire, au bénéfice de plusieurs filières de l'économie bleue, • Amélioration de l'emploi et renforcement de la cohésion territoriale • Accompagnement au développement des filières de l'économie bleue dans un cadre harmonisé et vertueux • Action de promotion aux métiers de l'économie bleue et accompagner les jeunes vers la découverte de la pêche et de l'aquaculture; • Etudes de préfiguration pour l'armement et la gestion collective de flotte et d'engins de pêche (armement de 12 mètres et plus). • Dispositif d'accompagnement technique et administratif des pêcheurs, aquaculteurs, et professionnels de l'économie bleue dans le cadre de projets inter-filières <p>Article 32</p> <p>Au titre de l'article 32, des actions sont visées avec pour objectif de développer et d'améliorer le réseau, l'acquisition et le partage des connaissances, tout en contribuant à la préservation des écosystèmes et de l'environnement.</p>	<p>700 000</p>
--	-----------------------

Articles 32 et 34

Il est important de noter que certaines actions, notamment relevant des articles 32 et 34 de la priorité 4 qui concernent la surveillance maritime et la coopération régionale sont des mesures nationales qui seront régies dans le programme national.

Description des principales actions	Montant FEAMP alloué (en euros)
<p>OS 4.1</p> <ul style="list-style-type: none"> • Connaissances du milieu marin, surveillance maritime et la coopération garde-côtes (mesures nationales) 	<p>290 000</p>

Chapitre 3 - Description des synergies avec d'autres sources de financement de l'Union

Afin d'atteindre au mieux les objectifs de la stratégie exploitation durable des ressources halieutiques et le développement de l'économie bleue durable, un travail est en cours concernant l'articulation entre les actions pouvant être financées par le FEAMPA et celles pouvant relever d'autres fonds européens ou fonds nationaux ou régionaux. En fonction des opportunités des appels à projets communautaires européens, la CTM n'exclut pas la possibilité de participer à des programmes européens de coopération (H2020, Life partage de diffusion sur la connaissance des milieux marins, ...)

Plusieurs pistes de travail sont à l'étude mais dépendent en partie des travaux d'écriture des stratégies des programmes suivants :

Programme FEDER pour les investissements au titre de l'objectif politique 1 (objectif stratégique, une UE intelligente et compétitive) et de l'objectif politique 2 (objectif stratégique une UE verte et résiliente) ainsi que le soutien à des investissements à partir des opportunités proposées par les stratégies européennes en

résonnance à la crise COVID 19. La mer, l'économie bleue constitue un potentiel de développement fort pour le territoire. A ce titre la compétitivité du secteur de la pêche du secteur est aussi soutenue par le FEDER. Les outils permettant de diminuer le poids de l'endettement, et les difficultés de préfinancement des investissements des jeunes patrons pêcheurs seront soutenus par le FEDER. Cet outil aura pour ambition de favoriser le renouvellement des générations.

La protection de l'environnement est un axe fort du Programme FEDER, particulièrement la protection de la biodiversité marine et du littoral. Dans ce cadre des actions pour diminuer la pollution des côtes et mieux connaître l'environnement seront mise en œuvre.

Le FEDER soutiendra la compétitivité des entreprises et l'aménagement du territoire en soutenant le développement d'infrastructure participant à l'attractivité du territoire, tel que les ports de plaisance, les activités nautiques ou la diversification d'activité des acteurs de la pêche et de l'aquaculture, ports de pêche

Au-delà d'un seuil financier, le FEDER accompagnera aussi les investissements relatifs à la commercialisation et la transformation des produits.

Dans le cadre de la Spécialisation Intelligente (S3), au titre des objectifs stratégiques 1.1 et 1.3 du FEDER l'économie bleue durable et circulaire a été retenue comme domaine de spécialisation. Elle visera à ce titre à répondre à des problématiques communes partagées ou des sujets de recherche communs.

POs FSE+ (Région et Etat) s'agissant des programmes de formation avec un accent particulier pour la promotion de la population féminine et jeune ;

- Actions de formation tout au long de la carrière
- Renforcement des compétences
 - o Création de parcours complets de formation sur l'ensemble des filières de l'économie bleue
 - o Professionnalisation des acteurs
- Insertion/Intégration de l'économie informelle
- Amélioration de l'offre de formation et la sécurisation d'un revenu minimal. Permettre avec des dispositions en faveur d'une amélioration des conditions de travail et de la sécurité à la pêche, de renforcer l'attractivité des métiers de la pêche et de faciliter l'accès des jeunes diplômés
- Mise en place d'une formation en aquaculture pour les candidats à l'installation - Actualisation des compétences des aquaculteurs déjà installés – Valorisation des Acquis de l'Expérience (bénéficiaires : CTM, EFPMA)- New Skill Agenda

PO INTERREG s'agissant des projets de coopération :

- En matière de recherche, d'innovation, de programmes de développement des connaissances sur les milieux marins,
- Coopération entre les centres techniques et de formation, pôles de compétences ou clusters de l'économie bleue, ...
- Renforcement du positionnement de la Martinique dans les instances régionales
- Sécurité maritime
- Complémentarité avec le Fond Européen de Développement et d'autres sources utilisées par les territoires voisins non UE(OCT)

Programme Stratégique National FEADER :

L'aquaponie est un système de culture qui présente des intérêts pour notre territoire, rendement, culture hors sol, emprise foncière. Le développement des cultures aquaponiques sera soutenu par le FEADER.

Horizon Europe :

Horizon Europe, le programme de recherche et d'innovation de l'UE pour la période 2021- 2027, offrira des opportunités de collaboration entre les chercheurs en sciences marines et d'autres parties prenantes concernées au sein de consortiums multinationaux à travers l'Europe. Les études à court et à moyen terme financées par le FEAMPA compléteront les activités de recherche à plus long terme.

Le Contrat De Convergence et de Transformation (CCT) entre l'Etat et la CTM (2019-2033) qui intégrera dans les plans pluriannuels le plan de relance en lien avec le Recovery and Resilience Facility (RRF) et les mesures conjoncturelles.

Ambition du Plan d'action RUP Martinique FEAMP 2021-2027 pour le territoire

Le développement du secteur pêche et aquaculture contribue en effet au renforcement de l'autonomie alimentaire de la Martinique, à l'optimisation des circuits courts. Ces enjeux sont renforcés par la pandémie planétaire actuelle. La pêche en Martinique a, en effet, été affectée par la crise du COVID. Les systèmes de pêche et notamment les circuits courts de vente ont sans doute permis d'en réduire les effets négatifs. Mais les difficultés sociales et la baisse des activités touristiques (restaurants, ...) ont réduit les ventes des pêcheurs.

Les mesures d'arrêt temporaire nationales n'ont pu être mises en œuvre

La Collectivité s'investira largement dans la modernisation et la création (via le FEDER) de points d'accueil afin d'améliorer les conditions de conservation, de commercialisation et de transformation des produits.

Le virage de la transition énergétique et écologique sera résolument entrepris. Des opérations phares sont prévues afin de garantir l'optimisation énergétique des aménagements de pêche d'intérêt territorial (APIT) et des ports de pêche, la valorisation et la protection des ressources, la lutte contre les pollutions notamment en cherchant une solution pérenne à la présence des sargasses.

Ces démarches seront renforcées par une approche pluri-fonds de formation et de recherche, pour assurer une plus grande professionnalisation, une amélioration de la connaissance du milieu et des espèces, et une évolution des techniques de pêche et d'aquaculture.

Parallèlement, pour assurer une meilleure complémentarité entre toutes les filières de l'économie bleue, une approche transverse sera développée pour la mise en réseau des acteurs économiques, des acteurs de la formation et de la recherche, et garantir l'émergence de nouvelles activités.

La mise en œuvre du Plan d'Action RUP FEAMP en Martinique doit donc contribuer à déployer ces différents outils pour assurer le développement durable des activités de pêche et d'aquaculture, tout en veillant à leur bonne articulation et à un bon équilibre avec l'ensemble des filières de l'économie bleue. Ces nouvelles orientations sont essentielles pour assurer l'attractivité et une meilleure lisibilité, en particulier auprès des jeunes, des activités et des métiers dans les filières de l'économie bleue

Le tableau ci-dessous indique comment l'analyse pour la définition de la « stratégie pour l'exploitation durable des ressources halieutiques et le développement de l'économie bleue durable de Martinique » cofinancée par le FEAMPA s'inscrit plus globalement dans la stratégie territoriale de la Martinique en articulation avec le plan national aquacole :

Thèmes d'action du FEAMP <input type="checkbox"/> Axes stratégiques du projet de territoire « une Martinique plus... »	Pêche et préservation de la ressource halieutique	Aquaculture, transformation et commercialisation de la pêche et de l'aquaculture	Economie bleue (développement local et production de connaissances sur le milieu marin)	Gouvernance des océans et coopération des garde pêche...
... intelligente au service d'un nouveau modèle de développement	R&D et Innovation	R&D et Innovation	R&D et Innovation	
... productive pour répondre aux enjeux de la transition énergétique et économique du territoire	Préservation des ressources marines, lutte contre le changement climatique, efficacité énergétique etc.^{xxxv}.			
...connectée	Digitalisation des activités	Digitalisation des activités		
inclusive, proche de ses citoyens dans le cadre d'un aménagement durable	Sécurisation des revenus	Sécurisation des revenus	Développement local porté par les acteurs locaux (1)	

Le tableau suivant est utilisé pour déterminer les lignes de partage

Ligne de partage et de complémentarité entre le FEAMP et les autres financements

	Programmes et fonds européens				Autres	
	PA FEAMPA	FEDER	FSE	Autres UE	Contrat de convergence	de
1. Amélioration positionnement et lisibilité des acteurs de l'EB						
a. Améliorer la gouvernance pour faciliter les décisions partenariales	X					
b. Rapprocher les structures administratives et scientifiques des acteurs	X	X				
c. Assurer la mise en réseau des acteurs professionnels, les Pouvoirs publics et les organismes scientifiques et les acteurs de la formation		X	X	X		
d. Renforcer le rôle de la Martinique dans les instances régionales et européennes		X		X		
2. Amélioration de la connaissance/protection de la biodiversité		X				
a. Amélioration de la connaissance des produits de la pêche	X			X		
b. Amélioration de la connaissance des produits de l'aquaculture	X			X		
c. Amélioration de la connaissance de la biodiversité		X		X	x	
3. Accompagner le développement de la pêche (production)	x					
a. Renouvellement de la flotte de pêche	X					
b. Préservation de la pêche côtière	X					
c. Compensation des surcouts	X					
4. Accompagnement de la filière aquaculture (production)						
a. ...	X					
5. Accompagnement des filières de l'économie bleue						
a. Activités portuaires et logistique portuaire		X				
b. Marine marchande, transport		X				
c. Environnement et préservation des écosystèmes		X		X		
d. Construction, réparation et mécanique marine		X			x	
e. Tourisme nautique et sport du littoral		X			x	
-						
6. Renforcement de la structuration des filières de l'économie bleue						
a. Outils de structuration (outils collectifs : plateforme logistique, action de communication collective...)	X	X			x	
b. Recherche -Innovation		X				
6. b.i. Pêche	X					
6. b.ii. Aquaculture	X					
6. b.iii. Autres secteurs		X				
c. Outils financiers						
6. c.i. Outils pour renforcer la compétitivité		X				
6. c.ii. Outils pour faire face aux risques (naturels, sanitaires, technologique...)	X					
d. Transformation numérique des entreprises		X				
7. Renforcement des compétences						
a. Création de parcours complets de formation sur l'ensemble des filières de l'économie bleue			X			
b. Professionnalisation des acteurs			X			
c. Insertion/Intégration de l'économie informelle			X			
8. Rationalisation des ports de pêche						
a. Modernisation des ports de pêche	X	X				
b. Equipements des ports de pêche	X					
c. Rationalisation et mutualisation des espaces portuaires et maritimes (pêche, plaisance, nautisme...)	X	X				

-
- i Etude pêche et aquaculture en Outre-Mer, FranceAgrimer, mai 2019
 - ii Plan de modernisation de la flotte de pêche martiniquaise, proposition – mai 2019
 - iii Monographie maritime, DM Martinique, 2017, sur la base du SIH, IFREMER 2017
 - iv Etude pêche et aquaculture en Outre-Mer, FranceAgrimer, mai 2019
 - v Etude pêche et aquaculture en Outre-Mer, FranceAgrimer, mai 2019
 - vi Données variables selon les sources
 - vii PPT DSM plénière, janv. 2020
 - viii Monographie maritime, DM Martinique, 2017
 - ix Etude pêche et aquaculture en Outre-Mer, FranceAgrimer, mai 2019
 - x Monographie maritime, DM Martinique, 2017
 - xi Monographie maritime, DM Martinique, 2017
 - xii DSBM Antilles, CMUBA, déc. 2019
 - xiii PCS Martinique, nov. 2015
 - xiv PPT DSM plénière, janv 2020
 - xv SRDAM, Collectivité Territoriale de Martinique, déc. 2012
 - xvi SRDAM, Collectivité Territoriale de Martinique, déc. 2012
 - xvii Etude pêche et aquaculture en Outre-Mer, FranceAgrimer, mai 2019
 - xviii Etude pêche et aquaculture en Outre-Mer, FranceAgrimer, mai 2019
 - xix Etude pêche et aquaculture en Outre-Mer, FranceAgrimer, mai 2019
 - xx PPT DSM plénière, janv. 2020
 - xxi PPT DSM plénière, CMUBA, Pref Martinique 23 janvier 2020
 - xxii L'économie bleue à la Martinique, Note IEDOM, 2017
 - xxiii Etude pêche et aquaculture en Outre-Mer, FranceAgrimer, mai 2019
 - xxiv Etude pêche et aquaculture en Outre-Mer, FranceAgrimer, mai 2019
 - xxv Etude pêche et aquaculture en Outre-Mer, FranceAgrimer, mai 2019
 - xxvi Etude pêche et aquaculture en Outre-Mer, FranceAgrimer, mai 2019
 - xxvii STDEII, CTM, 2018
 - xxviii STDEII, CTM, 2018
 - xxix
 - xxx
 - xxxi
 - xxxii L'économie bleue à la Martinique, Note IEDOM, 2017
 - xxxiii
 - xxxiv

xxxv Dans un souci de simplification des activités de reporting à l'échelle communautaire, la Commission européenne a demandé à ce que, les PO FEAMP des EM soient identifiés comme ne contribuant « techniquement » qu'à 2 OS sur 5 : OS 2 : « une Europe plus verte et à faibles émissions de carbone par l'encouragement d'une transition énergétique propre et équitable, des investissements verts et bleus, de l'économie circulaire, de l'adaptation au changement climatique et de la prévention des risques » ; OS 5 : « une Europe plus proche des citoyens par l'encouragement du développement durable et intégré des zones urbaines, rurales et côtières au moyen d'initiatives locales » (cf. fiche n°11 : *Annexes to the Information Fiche Outlining the Common Monitoring and Evaluation System for the EMFF 2021-2027* Version II, 3 June 2019).